



Avis – Cour de Révision

Drain Municipal Philion

Loi sur le drainage, R.S.O.1990, c. D.17

Cité de Clarence-Rockland
1560 rue Laurier
Rockland, ON, K4K 1P7
613 446-6022
info@clarence-rockland.com

-English version on back-

VEUILLEZ PRENDRE AVIS QUE le Conseil de la Corporation de la Cité de Clarence-Rockland, lors de sa réunion spéciale du 19 août 2026, a adopté provisoirement le Règlement no 2026-86, prévoyant des travaux de drainage pour le drain municipal Philion. Une copie de ce règlement ainsi qu'une copie du rapport final de l'ingénieur, y compris l'évaluation du drainage, sont disponibles à l'adresse web suivante : www.clarence-rockland.com/en/node/2244

VEUILLEZ PRENDRE AVIS QUE le Conseil de la Cité de Clarence-Rockland a nommé des membres à la Cour de révision et tiendra une audience publique à 19 h le mercredi 7 octobre 2026, dans la salle du Conseil située au 415, rue Lemay à Clarence Creek, afin de recevoir les avis d'appel des propriétaires concernant le rapport final de l'ingénieur sur le drain municipal Philion.

COMMENT DÉPOSER UNE AVIS D'APPEL

Conformément à l'article 52, la Cour de révision peut entendre des appels fondés seulement sur ces motifs:

- Tout terrain ou route ayant fait l'objet d'une évaluation d'un montant trop élevé ou trop bas.
- Tout terrain ou route qui aurait dû être évalué mais qui ne l'a pas été.
- L'utilisation qui est faite du terrain n'a pas été dûment prise en considération.

La Cour de révision ne peut entendre que les appels relatifs aux évaluations fondés sur les motifs énumérés ci-dessus. D'autres droits d'appel prévus par la Loi sur le drainage peuvent être exercés au moyen de procédures distinctes.

Un avis d'appel doit être présenté sur le formulaire prescrit "Avis d'appel à la Cour de révision". Ce formulaire peut être consulté sur le répertoire central de formulaires de la province de l'Ontario à l'adresse Internet suivante : <https://forms.mgcs.gov.on.ca/dataset/003-0196>. Les avis d'appel écrits doivent être soumis au bureau de la greffe au plus tard le vendredi 25 septembre 2026, à 16 h 30.

Toutes les soumissions feront partie du procès-verbal de la réunion publique, y compris le nom et l'adresse de l'orateur, en tant qu'informations recueillies en vertu de la loi sur le drainage. Le procès-verbal de la réunion sera publié sur le site web de la Cité.

L'ordre du jour sera publié le vendredi précédant la date de la réunion et pourra être consulté en ligne sur le site web de la Cité.

Daté du 10^e jour de septembre 2026

Monique Ouellet, Greffière
613-446-6022 poste 2300
mouellet@clarence-rockland.com